



Ecole Libre de Profondsart

Rue de Grandsart, 13 - 1300 Limal

Année scolaire 2011-2012

Chers parents,

Ce petit guide est pour vous.

Il vous donne en quelques pages une série d'informations pratiques pour bien commencer l'année.

De tout cœur, je souhaite à vos enfants qu'elle soit belle, riche en apprentissages scolaires et humains.

Cordialement,

Erik Dusart

SOMMAIRE

- P4 Extraits des règlements
- P6 Ephémérides
- P7 L'équipe éducative
- P8 Le conseil de participation
- P9 Centre PMS et PSE
- P10 Les comités à Profondsart
- P12 Les frais et services
- P15 Le site internet de l'école
- P16 Contacts



4

L'école est ouverte de 7h à 18h15, du lundi au vendredi.

Les cours commencent tous les jours à **8h30**, avec 10' d'accueil dans la petite cour pour les maternelles. Ils se terminent à **15h20** tous les jours, sauf le mercredi, à **11h20**. Le temps de midi se déroule de **12h20** à **13h20**.

LES ENTREES ET LES SORTIES

Aucune sortie de l'école n'est autorisée pendant les heures de classe sans accord de la direction.

A 12h20 et 15h20, l'enfant peut quitter l'école si quelqu'un l'attend à la grille, ou s'il est muni d'une carte de sortie pour rentrer seul et qu'il emprunte le chemin le plus court jusqu'à son domicile. (Voir demande de carte de sortie sur la fiche signalétique)

JOURNAL DE CLASSE ET FARDE DE COMMUNICATION

Nous insistons pour que les journaux de classe et les fardes ou cahiers de communication soient visés tous les jours.

SECURITE ET ASSURANCE

L'école est assurée par le centre Interdiocésain de Bruxelles. Les enfants sont couverts pour toutes les activités officiellement organisées par l'école (y compris à l'extérieur de celle-ci).

Pour que votre enfant soit en sécurité, avant 8h15 et après 15h35, s'il n'est pas à l'étude, il sera automatiquement pris en charge et inscrit à la garderie payante.

L'accès à l'enceinte de l'école est interdit aux parents à moins qu'ils n'aient un rendez-vous avec la direction ou avec un enseignant. L'accès à la cour des primaires est autorisé uniquement pour se rendre à la garderie. L'accès aux classes maternelles est possible jusqu'à 9h00 le matin. Ensuite, il faut céder les espaces de l'école aux enfants et attendre ceux-ci à la grille à la fin des cours.

L'accès à la rampe (rue des Ecoles) est interdit aux véhicules (sauf service).

(*)Les règlements complets (règlement d'ordre intérieur, règlement des études et règlement des élèves) sont à votre disposition sur simple demande ou sur le site de l'école.

Toute absence doit être justifiée par écrit. Un modèle de justificatif d'absence est à votre disposition sur le site de l'école (rubrique **Documents**).

Les seuls motifs d'absence légitime sont les suivants :

- l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier ;
- la convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité qui lui délivre une attestation ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, au premier degré ; l'absence ne peut dépasser 4 jours
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève ; l'absence ne peut dépasser 2 jours ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2° au 4° degré, n'habitant pas sous le même toit que l'élève ; l'absence ne peut dépasser 1 jour.

Pour que l'absence soit valablement couverte, le justificatif doit être remis au titulaire au plus tard le jour du retour de l'élève dans l'établissement. Si l'absence dure plus de 3 jours, il doit être remis au plus tard le 4ème jour.

Les motifs autres que ceux repris ci-dessus sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement pour autant qu'ils relèvent de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des **problèmes familiaux**, de santé mentale ou physique de l'élève ou de transports. A cet égard, il est déraisonnable d'assimiler à une circonstance exceptionnelle le fait de prendre des vacances durant la période scolaire.

Toute autre absence est considérée comme injustifiée. Dès que l'élève compte 9 demi-jours d'absence injustifiée, le directeur le signalera impérativement au service du contrôle de l'obligation scolaire de l'Administration.

Dans l'enseignement maternel, pour les enfants non soumis à l'obligation scolaire, afin de respecter le travail des enseignants et l'organisation des différentes activités, il est demandé aux parents d'avertir l'école en cas d'absence.





Fête de la Communauté française mardi 27 septembre 2010

Congé d'automne du lundi 31 octobre 2011 au
vendredi 4 novembre 2011

Commémoration du 11 novembre vendredi 11 novembre 2011

Vacances d'hiver du lundi 26 décembre 2011 au
vendredi 6 janvier 2012

Congé de carnaval du lundi 20 février 2012 au
vendredi 24 février 2012

Vacances de printemps du lundi 2 avril 2012 au
vendredi 13 avril 2012

Fête du 1er mai mardi 1er mai 2012

Ascension jeudi 17 mai 2012

Congé (pont) vendredi 18 mai

Pentecôte lundi 28 mai 2012

Les vacances d'été débutent le samedi 30 juin 2012

Direction	Monsieur Erik DUSART
Secrétariat	Mme Régine DEGREEF
Accueil – 1 ^{ère} maternelle	Mme Véronique GUISSARD
1 ^{ère} maternelle	Mme Astrid DE PLAEN
2 ^{ème} maternelle	Mme Cécile BOUCHAT
3 ^{ème} maternelle	Mme Bernadette de BUISSERET
1 ^{ère} primaire	Mme Magali de HAAN
1 ^{ère} primaire	Mme Hélène LOUMAYE
2 ^{ème} primaire	M. Christian LEDENT
2 ^{ème} primaire	M. Baptiste DAL
3 ^{ème} primaire	Mme Geneviève MAHIANT
3 ^{ème} /4 ^{ème} primaire	Mme Mélanie de PIERPONT
4 ^{ème} primaire	Mme Catherine COSTER
	Mme Aurore BEUKELAERS
5 ^{ème} primaire	M. Eddy MAYARD
6 ^{ème} primaire	Mme Dominique WERY
6 ^{ème} primaire	M. Pierrick PETILLION
Aide aux enseignants	Mme Francine HULET
Psychomotricité	Mme Cécile TAYMANS
	Mme Sophie VERLEYEN
Education Physique	M. Jean-Marc HOOFT
	M. Frédéric VAN GROOTENBRUEL
Religion	Mme Françoise PAVOT
Néerlandais	Mme Anju MARCHAND
Surveillance	Mme Manuela CSEHO
	Mme Sonia GUILLEMAIN
	Mme Francine HULET
	Mme Donatienne LOGE
Accueil extrascolaire	Mme Annie WAUTHY
Entretien	Mme Florette LADRIERE
	M. Laurent GENICOT



Le conseil de participation réunit des représentants du Pouvoir Organisateur, de l'association des Parents et des enseignants trois fois par an. Les représentants des parents sont élus lors de l'Assemblée générale des parents qui a lieu fin janvier.

Président M. Erik DUSART

Représentants du Pouvoir Organisateur

Mme Paule DE KEYSER

Mme Pierre LE CLERCQ

M. Philippe MOYSON

M. Louis MATHOT

Représentants des enseignants

Mme Hélène LOUMAYE

Mme Françoise PAVOT

M. Eddy MAYARD

M. Pierrick PETILLION

Représentants des parents (4 effectifs et 4 suppléants)

Mme Nadine COLIN

Mme Véronique CAMBIER

Mme Mireille ESSER

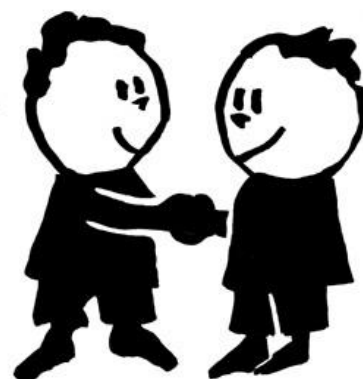
Mme Stéphanie GAUMY

Mme Sylvie WYSEUR

M. Elio BOLOGNESE

M. Michel DEWOLF

M. Jean-Marc TAYMANS



L'école et le PMS libre de Wavre collaborent suivant 3 axes :

- Des interventions en 3^{ème} maternelle et en 6^{ème} primaire
- Le travail à la demande : l'équipe est à la disposition de tous les parents qui souhaitent aborder des questions d'ordre social ou personnel concernant leur(s) enfant(s) ou qui souhaitent recevoir des informations. Ces services sont gratuits.
- Les membres de l'équipe du PMS participent aux conseils de classe 2 fois par an, pour les classes primaires, avant la remise des bulletins de novembre et de mars.

CENTRE DE PROMOTION DE LA SANTE DE WAVRE : 010/22.45.51

Le centre PSE assume les missions suivantes : visites médicales, prophylaxie et dépistage des maladies transmissibles, vaccinations, promotion de la santé à l'école et promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé.

L'infirmière du centre est également amenée, à la demande de la direction, à prononcer l'éviction des enfants qui présentent des poux ou des lentes non traités.



10

Les comités sont des groupes d'action ou de réflexion qui apportent une dynamique précieuse à l'école.

Ces groupes se forment spontanément autour d'un centre d'intérêt commun, pour une durée variable et accueillent aussi bien des parents que des enseignants.

Engagez-vous !

LE COMITE DES FETES

Un grand classique qui soutient l'organisation de 3 évènements par an (petit-déjeuner, souper, fancy-fair)

Contact: M. Thierry COLETTE

LA PROCURE

Proposer à tous les parents de l'école un service d'achat groupé de fournitures scolaires de qualité au meilleur prix, livrées en colis individuels fin août. Voilà l'objectif principal de la procure. Les bénéfices dégagés soutiennent Saint-Nicolas dans ses œuvres, les caisses de classes et la marche sportive.

Contact: Mme Nadia SADZOT

LA PASTORALE

Quelques parents proposent une animation pastorale le dernier vendredi de chaque mois. Sur le temps de midi, les élèves qui le souhaitent peuvent participer à un temps de prière.

Contact : Mme Catherine JONGEN

LA BIBLIOTHEQUE

Parents ou grands-parents ayant un peu de temps en journée, animent des petits groupes d'enfants autour du plaisir de la lecture.

Contact: Mme Nadine COLIN

PARENTS EN TRANSITION

Développement durable et alimentation de qualité sont des sujets qui vous préoccupent ?

Contact: Mme Sophie BOLOGNESE

11

INFORMATIQUE

Se réunit en cas de besoin, autour de quelques machines, câbles et écrans pour développer ou entretenir l'équipement informatique de l'école.

Contact: Monsieur Baptiste DAL

PARENTS-RELAIS

Trait d'union entre les parents et leurs représentants élus au conseil de participation, les parents-relais sont à votre écoute. Ils sont désignés lors de la réunion des parents en septembre. Ils apparaissent en jaune dans le petit bottin de l'école.

Pour contacter ces différentes personnes, vous pouvez utiliser le petit bottin, sur le site de l'école. <http://www.ecole-profondsart.be>



PRINCIPES

Conformément à l'article 100 du Décret " Missions de l'Ecole ", aucun minerval, direct ou indirect, ne peut être perçu ; par contre, l'article 100 autorise la perception de frais appréciés au coût réel, afférents à des services et fournitures.

Ces frais se scindent en 3 parties : tout d'abord, les frais obligatoires; ensuite, les frais facultatifs qui sont liés aux services offerts par l'école; et finalement, le don.

La facturation mensuelle comporte depuis cette année tous les frais, pour éviter autant que possible les paiements en liquide.

I. FRAIS OBLIGATOIRES

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES :

Ces activités font partie intégrante du projet éducatif et pédagogique de l'école, la participation est donc obligatoire.

Elles sont organisées par les classes et annoncées par les titulaires. Il ne faut plus rien payer en liquide. Une invitation à payer vous sera adressée via la facture mensuelle. La planification de ces activités est présentée lors de la réunion de rentrée, en septembre.

II. FRAIS FACULTATIFS LIÉS AUX SERVICES

L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE :

Le prix forfaitaire est de 12€ à 15€ / mois et par enfant.

Le paiement se fait directement à la responsable de la garderie, au début de chaque mois.

L'accueil extrascolaire est un service communal. Il est assuré à l'école, sous la responsabilité de Mme Annie WAUTHY & de Mme Donatienne LOGE (le lundi).

GSM de la garderie : **0473/12.12.47** pendant les heures d'accueil.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h à 8h15 et de 15h35 à 18h15

Mercredi : de 7h à 8h15 et de 11h35 à 18h15

Ces frais sont déductibles fiscalement depuis le 1er janvier 2005 pour les enfants âgés de moins de douze ans. Une attestation récapitulant ces frais est remise fin mai.

TEMPS DE MIDI

Le forfait demandé donne droit à l'occupation des locaux mis à disposition des enfants pour le repas de midi et à la surveillance du réfectoire et de la cour par des personnes adéquates pour ce qui dépasse les subventions perçues pour ce poste.

13

- 5 € / mois / enfant

Le paiement se fait via la facture mensuelle de l'école.

REPAS CHAUDS


Les repas chauds sont commandés via le site internet de l'école à la fin de chaque mois pour le mois suivant (avant le 2 septembre pour la rentrée):

<http://www.ecole-profondsart.be/repas>

Il vous sera demandé une **clé de réservation**.

Combinée au nom de votre enfant, celle-ci permet de vous identifier. Si vous avez plusieurs enfants, vous devrez utiliser une clé différente pour chacun.

Elle est collée dans son journal de classe ou son cahier de communication à la rentrée. Recopiez-la ici :



Les repas sont facturés comme suit :

- ▶ Maternelle : 3,40 €/repas
- ▶ Primaire : 4,00 €/repas

Le paiement se fait sur présentation de la facture à la fin de chaque mois.

BOISSONS

L'école propose des boissons (potage frais, limonade ou jus de fruits)

L'inscription est trimestrielle (via la fiche signalétique) et reconduite automatiquement sauf mention contraire de votre part au secrétariat.



Le paiement se fait via la facture mensuelle, les coûts du trimestre ayant été répartis comme suit :

Forfait mensuel	4 jours / semaine
Potage frais du jour	10,50 €
Limonade	
Jus de fruit	

ETUDE

L'étude est organisée uniquement pour les primaires par les enseignants de l'école. Il s'agit d'une étude encadrée, dispensant dans la mesure du possible une aide ponctuelle les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le paiement se fait via une carte à acheter aux enseignants lors de la première étude, au prix de 20€ euros pour 10 études ou de 50€ pour 25 études.

III. LE DON

Comme son nom l'indique, le don n'est pas obligatoire. Il constitue cependant une aide **vitale** pour l'école. En effet, les subsides de la Communauté Française ne couvrent que 75 % des frais de fonctionnement de celle-ci. Le solde est constitué des recettes propres de l'école (Fancy-fair, souper, etc.) et des dons.

Faire un don, c'est donc permettre la pérennité de l'école. Nous vous en sommes reconnaissants.

Le paiement facultatif de 15€ par mois vous sera proposé via la facture mensuelle de l'école. Cette somme est indicative, et peut être modulée à votre meilleure convenance, vers le haut ou le bas.

L'anonymat est garanti, de telle sorte que ni les enseignants ni la direction ne sont tenus informés des paiements effectués concernant les dons.

IV. PONCTUALITE ET AIDE

Nous vous remercions d'être attentifs à payer la facture dès réception de celle-ci.

En cas de réelles difficultés financières, les parents concernés doivent se mettre en rapport avec la direction, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'association des parents. Aucun problème financier des parents ne peut avoir d'incidence sur l'admission d'un élève, son maintien dans l'école ou sa scolarité.

ACCUEIL

15

C'est l'interface privilégiée d'information aux parents.

Régulièrement, le **Mémo** vous rappelle l'actualité de l'école. A la rubrique **Documents** se trouve à votre disposition : les projets de l'école, les menus des repas chauds, les listes de fournitures scolaires, un modèle de justificatif d'absence à imprimer.

ÉCOLE

Une version mise à jour des règlements de l'école est disponible. Les lire ou les relire n'est jamais un luxe...

L'ÉQUIPE

Vous y trouverez la liste du personnel attaché à l'école, du Pouvoir Organisateur, des membres du conseil de participation.

EXTRAS

Les activités extras & parascolaires de l'école y sont présentées, avec des liens pour y inscrire vos enfants. (Néerlandais, Anglais, Italien, Guitare, Chorale, Violon...)

PHOTOS

Le mot de passe vous donne accès aux **galeries de photos** de l'école.

AGENDA

Dates des activités de l'école et des classes, calendrier des congés.



LE PETIT GALOPIN

16

A la rubrique **Contact** du site de l'école, vous avez la possibilité de vous inscrire à notre newsletter, **Le Petit Galopin**, en version électronique.

Chaque mois, la direction vous envoie des nouvelles et des informations pratiques concernant la vie de l'école.

LE PETIT BOTTIN

En ligne, protégé par un mot de passe, le **Petit Bottin** reprend les adresses et numéros de téléphone de tous les enfants de l'école.

CONTACTS

ENSEIGNANTS

Pour un simple message, le journal de classe de l'enfant suffit généralement. Pour des questions de fond, il vaut mieux demander un rendez-vous ou attendre une des réunions de parents. (Septembre, novembre, et juin)

DIRECTION

010/41.37.92

info@profondsart.be

SECRETARIAT

010/41.37.92

secretariat@profondsart.be

GARDERIE

0473/12.12.47

(Uniquement pendant les heures d'accueil)